



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE**

Fait à Auros, le 24 juin 2024

Objet : ordre de mission

Délivré par : François Guillomon, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Beuve et de la Bassanne

Bénéficiaire : SERRURIER Jonathan, technicien territorial

Fonction : technicien milieux aquatiques et chargé de mission zones humides

Dates de validité : du 24 juin 2024 au 31 décembre 2024

Aire de validité géographique : Bassins versants du Lisos et de La Gaule

Motif de délivrance de l'ordre de mission : Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des zones humides, reconnues d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau des bassins versants du Lisos et de la Gaule, sous la compétence du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) pour la période 2023-2033 ; par arrêté inter-préfectoral n°SEN/2023/11/08-154 en date du 11 janvier 2024.

Cette mission a pour objectif d'identifier les zones humides effectives, de les cartographier et de les caractériser par prospection sur le terrain et nécessite de se rendre sur des parcelles privées.

D'après le Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 codifié à l'article R.211-108 du Code de l'environnement, la vérification de l'un des critères relatifs à la botanique (analyse de la végétation) et/ou à la pédologie (analyse pédologique par prélèvement d'une carotte de sol) permet de statuer sur la nature humide d'un milieu. La méthodologie employée pour l'identification et la cartographie des zones humides s'inspirera de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement.

Moyens de déplacement autorisés : véhicule de service et/ou véhicule personnel

Exécution : Le Président est chargé de l'exécution du présent ordre de mission.

L'agent, Jonathan Serrurier

Le Président du SMAHBB

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DES BASSINS VERSANTS DU
BEUVE et de LA BASSANNE**
Mairie, 33124 AUROS
Tel. 09 63 03 47 84
GEMAPI NATURA 2000

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE
1, Place de la Mairie - 33 124 AUROS

Secrétariat : les lundis, mardis, mercredis & jeudis de 14h00 à 18h00 au 05 56 65 46 81 - secretariat@smahbb.fr
Technique : 06 40 68 44 11 - technique@smahbb.fr